

Rapporteure générale en charge de l'Europe et de l'international : Isabelle AMAUGER

Consultation écrite du Comité de suivi des fonds européens Réponse du CESER de Bretagne

1. Rappel du contexte et de l'objet de la consultation

Dans le contexte très exceptionnel de la crise sanitaire COVID-19, le Comité de suivi des fonds européens informe et consulte ses membres sur l'adaptation de la mise en œuvre des fonds européens gérés par le Conseil régional. En tant que membre du Comité de suivi des fonds européens, le CESER est invité à communiquer ses remarques sur ces documents pendant la période de consultation.

La consultation est ouverte, du 16 au 29 avril, sur deux volets :

1. Adaptation de la mise en œuvre des fonds européens dans le contexte du COVID-19

Mesures de continuité de la programmation : le Conseil régional a pris les mesures pour assurer la continuité de gestion des dossiers de demandes et des paiements. Des délais ont également été accordés pour terminer des projets et en assurer le suivi. Le Conseil régional recherche des mesures de simplification et de sécurisation pour le traitement des dossiers à distance, par voie électronique. Dans le cadre de la PAC, des délais supplémentaires ont ainsi été accordés pour les dépôts de dossier des MAEC, soit jusqu'au 15 juin 2020.

Ouverture d'un dispositif de soutien aux mesures d'urgence dans le cadre du Programme opérationnel FEDER-FSE : des préfinancements 2020 ont été mis à disposition pour assurer les besoins de trésorerie et les paiements. Il est proposé la création d'une nouvelle action « Soutenir les mesures renforçant les capacités de réponse à la crise sanitaire COVID-19 et de relance en sortie de crise » au sein de l'axe 2 du programme. L'objectif est de cofinancer l'achat de matériel de protection et médical d'urgence uniquement dans le cadre d'achats groupés à échelle régionale, bénéficiant à tout le territoire breton. Ainsi l'achat de 2 millions de masques par le Conseil régional, en lien avec les 4 départements, a été programmé pour être financé dans le cadre de cette nouvelle action. Au total 8 millions d'euros de FEDER sont fléchés, à budget constant. La mobilisation possible des fonds européens pour soutenir, sous formes d'aides directes, les entreprises affectées par la crise, demeure incertaine. Au-delà de ce dispositif financé par le FEDER, des discussions sont en cours concernant la mobilisation du FEAMP.

2. Stratégie de communication sur les fonds européens en Bretagne.

Le Conseil régional a dressé un bilan des actions de communication réalisées en 2019 pour présenter les fonds européens en Bretagne et valoriser les actions qu'ils ont financées. L'année 2019 a été marquée par la campagne BrEutons mais aussi par une information régulière sur la préparation de la programmation 2021-2027.

Le Conseil régional présente un plan de communication modifié pour 2020, qui tient compte de la situation actuelle et des dispositions liées au confinement, et priorise les informations sur le soutien européen.

2. Observations du CESER sur l'adaptation de la mise en œuvre des fonds européens dans le contexte du COVID-19

Le CESER apprécie la réactivité du Conseil régional dans un contexte très complexe, comme il l'a souligné à l'occasion de son avis sur la décision modificative n°1, qui inscrivait au budget 2020 les premières mesures d'urgence engagées par le Conseil régional.

Il est particulièrement important que les services instructeurs poursuivent leurs travaux à distance et autorisent des délais pour que les porteurs de projets ne soient pas pénalisés, et le CESER apprécie que cette continuité soit assurée malgré des conditions défavorables. Il espère que cette continuité sera également rendue possible du côté des porteurs de projets, dont certains peuvent se trouver en grande difficulté.

Alors que la programmation 2014-2020 se termine, le Conseil régional dispose de peu de marges de manœuvre pour activer les fonds européens en réponse à la crise actuelle. Les modifications des programmes opérationnels sont des exercices complexes et, surtout, les différents fonds sont, à ce stade, très mobilisés voire totalement engagés pour certains. C'est le cas du FSE, du FEADER et dans une moindre mesure du FEDER et du FEAMP. Il faut souligner l'absence de déblocage de nouveaux fonds européens pour faire face à l'urgence : le seul levier est donc celui de la réorientation de crédits non programmés.

Seule une enveloppe du FEDER est à ce stade réorientée vers des mesures d'urgence, pour une somme de 8 millions d'euros ; un montant relativement faible (et sans perspective d'augmentation à court terme) compte tenu des moyens qui doivent être mobilisés aujourd'hui dans l'urgence, mais qui seront également nécessaires pour répondre à plus long terme aux conséquences économiques et sociales de la crise. Aussi le Conseil régional a préféré mobiliser en priorité des ressources disponibles au niveau régional et national, présentées notamment dans la décision modificative n°1 au budget 2020, pour répondre aux besoins urgents des acteurs bretons.

Le CESER souhaite s'assurer que le budget affecté à la nouvelle mesure 225 ne le sera pas au détriment de projets également utiles au territoire breton.

Le CESER est donc favorable à l'ouverture de ce dispositif d'adaptation de la mise en œuvre des fonds européens, tout en soulevant quelques questions auprès du comité de suivi :

- Quelles seront les modalités d'affectation de ces moyens, en particulier dans le cadre de la commande publique de matériels ?
- Les entreprises locales seront-elles favorisées ?
- Les entreprises doivent-elles répondre à des exigences environnementales et sociales, dans le respect des clauses d'éco-socio-conditionnalité déjà définies par le Conseil régional dans le cadre de la Breizh Cop ?

Le CESER souligne également la double dimension de la mesure proposée, qui offre une certaine souplesse et une marge de manœuvre pour le financement de mesures d'urgence en lien avec la crise sanitaire, et propose aussi des actions de relance en sortie de crise. Le CESER sera ainsi attentif aux dossiers soumis dans le cadre de ce second volet du dispositif, notamment pour soutenir les efforts de recherche et d'innovation des entreprises bretonnes suite à la crise.

A ce stade, le CESER s'interroge sur l'absence de mobilisation du FEADER et du FEAMP pour prendre en charge des besoins liés à la crise du COVID-19 et suivra avec attention les informations qui seront données au sein du comité de suivi, et le cas échéant les consultations qui seront ouvertes en ce sens.

Plus généralement, le CESER suggère que cette adaptation dans la mise en œuvre des fonds européens fasse l'objet d'une information régulière en comité de suivi, et d'un bilan des actions qui auront ainsi été soutenues.

3. Observations du CESER sur la stratégie de communication sur les fonds européens en Bretagne

Le CESER, dans la continuité de ses avis, apprécie les outils de communication que le Conseil régional mobilise pour valoriser l'action de l'Europe en Bretagne. La cartographie des projets financés par les fonds européens, les portraits de Bretons et Bretonnes qui ont bénéficié de programmes européens, les outils ludiques, etc. sont de qualité. La réalisation d'un bilan de ce type est un outil important pour le suivi de l'action européenne du Conseil régional.

Le CESER note avec satisfaction la réactivité du Conseil régional pour adapter le plan de communication 2020, le flécher prioritairement sur les relais d'informations et les mesures de soutien en situation de crise, et développer des outils et plateformes numériques permettant de dépasser l'obstacle du confinement et de la distanciation sociale qui devrait se poursuivre.

Le bilan de la programmation 2014-2020, et la préparation de la future programmation 2021-2027 ne se déroulent pas dans de bonnes conditions, ni pour leur élaboration, ni pour l'information des partenaires et des porteurs de projets. Une attention particulière devra être portée au risque d'exclusion de certains acteurs qui ne seraient pas en capacité de se réinscrire dans cette dynamique.

Il apparaît que la mise en œuvre du nouveau budget européen sera très en retard par rapport au calendrier initial. Le CESER sera vigilant sur les conséquences de ce décalage et invite le Conseil régional à adapter sa communication auprès des acteurs bretons.

Cette réponse du CESER a été adoptée à l'unanimité par le bureau réuni le 27 avril 2020 en audioconférence